



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 mai 2018

n° 065-18 C

Objet : RD - Attribution de subventions aux associations - Secteur action sociale

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Philippe Bard à Aloïs Chassot - de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Dominique Mornand à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin - de Philippe Trepier à Christian Gogny

- conseillers excusés : 19

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Françoise Bovier-Lapierre - Albert Darvey - Christine Dioux - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alain Thieffnat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 mai 2018

délibération n° 065-18 C

objet **RD - Attribution de subventions aux associations - Secteur action sociale**

Christiane Boisselon, conseillère déléguée chargée des publics en grande difficulté et de la Commission d'accessibilité aux personnes handicapées, rappelle que comme en 2017, les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'association et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération/hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité ou l'objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la complétude du dossier de demande de subvention (éléments quantitatifs et qualitatifs de l'action soutenue).

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des demandes de subvention qui ont été présentées à la Commission restreinte d'instruction du 29 mars 2018.

Il est rappelé que l'intervention de Chambéry métropole - Cœur des Bauges concerne :

- la mise à disposition gratuite de locaux pour des associations œuvrant dans les domaines de la santé (Groupe d'Entraide Mutuelle l'Oasis),
- des subventions de fonctionnement,
- le soutien aux actions entrant dans le champ de l'intérêt communautaire défini au titre de l'action sociale (urgence/précarité, santé).

Il est proposé au titre du budget 2018 d'allouer les subventions suivantes :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Versé en 2017	Proposé en 2018	Observations
<i>Secteur action sociale</i>			
ADIS : « chorale en langue des signes »	2 000 €	1 800 €	Montant sollicité : 2 000 €
ADIS : « De main à mains »	Sans objet	3 500 €	Montant sollicité : 7 700 €
Cultures du Cœur : soutien à l'activité de l'association	3 500 €	1 000 €	Montant sollicité : 4 500 €
Le Passage : soutien à l'activité de l'association	6 000 €	5 500 €	Montant sollicité : 6 000 €
Club Alpin Français : action « Montagne pour tous » handicap	1 000 €	800 €	Montant sollicité : 1 000 €
Alzheimer Savoie : ateliers de musicothérapie	3 000 €	2 500 €	Montant sollicité : 3 000 €
Tetras-Lyre : soutien à la préparation des concerts et représentations de l'ensemble musical et à l'intégration des personnes en situation de handicap mental	3 000 €	2 800 €	Montant sollicité : 5 000 €

Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques (UNAFAM) délégation 73 : soutien à l'activité de l'association	1 000 €	800 €	Montant sollicité : 2 000 €
Zicomatic : « Prestations artistiques handi dans le cadre du festival Reg'arts » »	1 500 €	1 400 €	Montant sollicité : 3 000 €
Cantine Savoyarde « petits déjeuners »	3 000 €	3 000 €	Montant sollicité : 6 000 €
TOTAL action sociale		23 100 €	

Pour information, 30 000 € ont été versés aux associations au titre de l'action sociale en 2017.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu le budget 2018,

Vu l'avis de la commission restreinte d'instruction du 29 mars 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 7 Abstentions :

Article 1 : **approuve** le versement des subventions pour un montant de 23 100 €, répartis entre différents organismes, selon la proposition ci-dessus.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 065-18 C

Objet de l'acte : RD - Attribution de subventions aux associations - Secteur action sociale

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20857H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20857H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018